

HOLT, Pat M., *The War Powers Resolution : The Role of Congress in U.S. Armed Intervention*, Washington, D. C., American Enterprises Institute for Public Policy Research, 1978, 48p. ISBN : 0-8447-3299-0

Louise Louthood

Volume 9, Number 4, 1978

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/700905ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/700905ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Louthood, L. (1978). Review of [HOLT, Pat M., *The War Powers Resolution : The Role of Congress in U.S. Armed Intervention*, Washington, D. C., American Enterprises Institute for Public Policy Research, 1978, 48p. ISBN : 0-8447-3299-0]. *Études internationales*, 9(4), 574–574.
<https://doi.org/10.7202/700905ar>

HOLT, Pat M., *The War Powers Resolution : The Role of Congress in U.S. Armed Intervention*, Washington, D. C., American Enterprises Institute for Public Policy Research, 1978, 48p. ISBN : 0-8447-3299-0

Un veto du président Nixon a permis, en 1973, l'adoption d'une résolution sur les conditions d'interventions militaires des États-Unis. Dans ce bref ouvrage, Pat M. Holt s'interroge sur les implications de cette résolution sur les capacités du Congrès d'avoir une influence déterminante en cette matière. Certes, il est inscrit dans la résolution que le Président doit consulter le Congrès avant de décider de l'envoi de troupes à l'étranger mais, par ailleurs, les pouvoirs de celui-là sont tellement étendus, et des concepts comme celui d'« urgence nationale » tellement imprécis, que cette règle ne l'empêchera sans doute pas, en certaines circonstances, d'agir de façon presque unilatérale. À travers l'étude de six « crises » survenues après l'adoption de cette résolution, soit de quatre en Indochine et de deux au Liban, Holt se penche sur les rôles respectifs qu'ont alors été en mesure de jouer le Congrès et le pouvoir exécutif.

ABOU, Sélim, *Liban déraciné : immigrés dans l'autre Amérique*, Paris, Librairie Plon (Coll. « Terre humaine »), 1978, 672p. ISBN : 2-259-00367-2

Par l'interview de quatre Argentins, enfants d'immigrés libanais, Sélim Abou tente une approche ethno-psychologique du phénomène de l'immigration. La méthode de recherche est simple. D'abord, les individus se racontent et, en fin d'ouvrage, l'auteur analyse ces histoires de cas avec la collaboration d'un psychologue et d'un anthropologue argentins. C'est justement ce point de vue extérieur et synthétique qui consti-

tue une nouveauté par rapport à l'édition de 1972.

La sélection des 4 « cas » ainsi mis en évidence est justifiée par l'hypothèse selon laquelle ce serait la deuxième génération d'immigrants qui aurait à affronter les problèmes de socialisation et d'acculturation rencontrés sur la voie de l'intégration à la société d'adoption. Évidemment, le nombre de témoignages est fort réduit mais, par l'approfondissement de chacun, l'auteur cherche à voir comment, au niveau psychologique individuel, peuvent se vivre les effets des phénomènes migratoires.

HOROWITZ, Irving Louis, *Genocide : State Power and Mass Murder*, New Brunswick (N.Y.), Transactions Books, 1976, 80p. ISBN : 0-87855-191-3

Irving Louis Horowitz nous présente le génocide, moyen de destruction de masse, comme un outil susceptible d'assurer la puissance de l'appareil étatique, par-delà l'assurance d'un consensus national. Abordant par le biais de cette étude les problèmes cruciaux de la vie et de la mort, le sociologue pose ici sa science sous l'angle d'une connaissance fondamentale du milieu humain.

Par la définition qu'il donne du génocide, puis par l'analyse fonctionnelle et existentielle de ce phénomène, l'auteur en arrive à proposer une nouvelle typologie des systèmes sociaux, basée sur une échelle des pouvoirs « de vie et de mort » détenus par l'État, plutôt que sur des différenciations d'ordre culturel. Dans un dernier chapitre, Horowitz propose une réflexion synthétique sur la signification des rapports existant entre la vie personnelle et la structure sociale, posant au départ que la distinction entre sociétés « genocidales » et sociétés d'autres types est la distinction fondamentale à faire entre les sociétés du XX^e